



GRAND CONSEIL

Question orale - 23_HQU_92 - Loïc Bardet - Gardes faunes auxiliaires : pourquoi se priver de leurs compétences ?

Texte déposé :

Le canton compte environ 80 surveillants auxiliaires de la faune. Ces personnes assermentées viennent en appui des surveillants permanents et sont sous leurs ordres. Elles sont de plus pour la plupart au bénéfice d'une large expérience.

Dans sa stratégie de gestion du loup, l'Etat de Vaud n'a jusqu'à maintenant pas fait appel à ces compétences reconnues et ne semble pas vouloir le faire à l'avenir non plus. Quelles en sont les raisons ?

Conclusion :

Cosignatures :